

TRIBUNES DE LA MINORITÉ



Lors du conseil du 21 octobre, l'attitude du maire en début de séance a amené les élus de la minorité à quitter la réunion pour protester contre les manœuvres permanentes de ce dernier visant à les marginaliser et à les museler. Le conseil a dû être annulé faute de quorum, non pas tant du fait du départ de la minorité, mais bien en raison de l'absence de 8 conseillers sur les 20 de la majorité.

Mieux vaut, avant de donner des leçons de morale, balayer devant sa porte !

Les groupes minoritaires, contrairement aux allégations continues du maire, sont des partenaires constructifs et leur attitude lors des conseils le prouve largement. Mais incapable de faire la différence entre minorité et opposition, le maire n'a cessé de les empêcher de participer, multipliant les obstacles, refusant tout débat politique et créant lui-même des polémiques pour mieux les stigmatiser grâce à une communication lénifiante et mensongère.

Lors du conseil du 28 octobre, la sobriété énergétique était à l'ordre du jour. Elle a fait l'objet d'un long monologue du maire, ciblant notamment les associations auxquelles il souhaite imposer des contraintes que nous estimons inadaptées. En matière d'économies d'énergie, l'essentiel est dans l'éclairage et les bâtiments publics et pas dans nos associations de bénévoles qui cimentent la vie sociale de la commune. N'ayant pas été consultés sur l'élaboration des mesures, nous nous sommes abstenus.

En cette fin d'année 2022, nous vous souhaitons un joyeux Noël et tous nos vœux de bonne et heureuse année !

Ensemble pour le Pouliguen

Alerte !

La maison de retraite Andrée Rochefort, gérée par le centre communal d'action sociale de la ville du Pouliguen et dont le maire est président, serait aujourd'hui dans la tourmente.

En mars 2022, une nouvelle directrice a été nommée à la tête de l'établissement et il semblerait que depuis sa prise de fonction, sa gestion et son comportement envers le personnel questionnent.

Ces agissements remettraient en cause les valeurs de l'EHPAD, le bien-être physique et psychique des résidents et des professionnels ainsi que le confort moral, social et la sécurité matérielle de tous.

En effet, la réglementation prévoirait 4 infirmières en poste, alors que depuis plusieurs semaines une seule assisterait nos aînés.

Par ailleurs le taux d'encadrement décidé par la directrice serait tout aussi inquiétant : 1 seul agent au lieu de 3 pour 30 résidents, ce qui réduirait considérablement le temps consacré aux soins et à leur bien-être.

La dégradation des conditions de travail des agents et le comportement de la directrice engendreraient un absentéisme important, des arrêts de travail et des démissions.

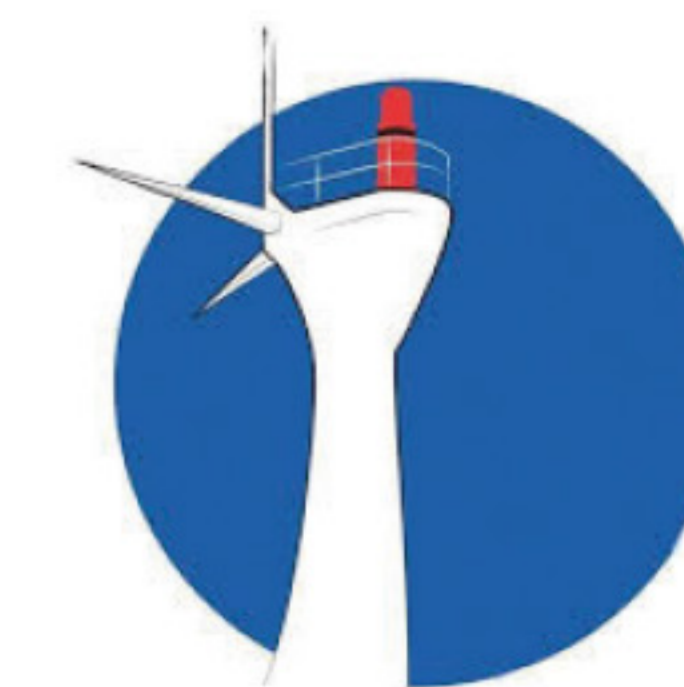
Au 14 novembre 2022, le silence et l'inaction du maire et de son équipe nous inquiètent.

Le Pouliguen Authentique refuse de cautionner une telle situation mais vous souhaite toutefois de bonnes fêtes de fin d'année.

Valérie Ganthier et Nicolas Pallier
Le Pouliguen Authentique

Au regard des propos tenus, le présent article n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ



Contre vents et marées, les projets ont été lancés, les travaux engagés, les actions concrétisées. Les esclandres au conseil municipal ne les feront pas échouer. Des débats de fond seraient plus pertinents que cette politisation de tout sujet ou toute discussion par notre opposition.

Un tout autre sujet a fait grand bruit ces derniers temps : notre maison de retraite. Nous tenons à préciser que l'EHPAD n'effectue aucune maltraitance que ce soit en matière d'hygiène, de nutrition ou d'animations. Bien au contraire, les personnels en poste, indignés par les mots profondément injustes qu'ils ont lus dans la presse, apportent un service de qualité, y compris lors de la pandémie lorsque le niveau d'absentéisme était fort.

Mme Laloue, adjointe à la Santé, est en lien constant avec l'Agence Régionale de Santé, en toute transparence, jusqu'à faire remonter des agissements hors EHPAD ayant pour seul objectif de nuire à la résidence et à sa directrice. Des difficultés sont certes présentes au sein de notre EHPAD en matière de ressources humaines (recrutement...) comme malheureusement dans la majeure partie des structures médicales ou paramédicales, localement et nationalement.

La directrice a la responsabilité d'assurer la meilleure direction de l'établissement, aussi bien dans la gestion du personnel que la qualité d'accueil et de traitement des résidents. Nous, du maire en tant que président du CCAS, sa vice-présidente, Mme Laloue, au CA du CCAS, avons le devoir d'être vigilants et nous le sommes, **avec discernement.**

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et tous
L'équipe majoritaire